

**Département du Haut-Rhin**

**COMMUNE DE BANTZENHEIM**

-----

**PROCES - VERBAL**

de la séance du conseil municipal **du MARDI 28 FEVRIER 2023 à 20h00**

-----

Le mardi vingt-huit février deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Céline MIEHE, Anne MANDRAS, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN

Membres excusées :

Martine LUTHRINGER procuration donnée à Frédéric BRENDER  
Linda MANA procuration donnée à Thierry SALTZMANN

La presse est présente.

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 24 février 2023. Il propose à l'assemblée de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Plateforme « e-services.mulhouse-alsace.fr » : constitution d'un groupement de commandes pour le développement de services numériques

NOUVEL ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2023
3. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
4. Fixation de la durée d'amortissement - Subvention versée à FAMILLES SOLIDAIRES
5. Convention de prestation de services avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de la compétence eau
6. Plateforme « e-services.mulhouse-alsace.fr » : constitution d'un groupement de commandes pour le développement de services numériques
7. Délégation de signature : information
8. Informations communiquées par les Adjoints
9. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2023**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Aucune remarque n'est formulée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 17 janvier 2023.**

**POINT N° 3**  
**Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle que le budget communal est actuellement présenté sur les bases de la nomenclature M14 et que cette dernière sera remplacée par le référentiel M57 qui a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024.

Vu l'avis du comptable public en date du 20/02/2023 sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :**

- **adopte à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée ;**
- **autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**POINT N° 4**  
**Fixation de la durée d'amortissement**  
**Subvention versée à FAMILLES SOLIDAIRES**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle que le 23 janvier 2020 par délibération du conseil municipal il avait été décidé de verser une contribution financière d'un montant de 240 000 € pour la rénovation de l'ancienne Maison pour Tous sise 26 rue du Général de Gaulle.

En 2021, un premier versement a été effectué lors de la signature de la convention, soit 192 000 €.  
En 2023, le solde sera versé lors de la levée des réserves, soit 48 000 €.

L'aide financière accordée par la commune sera amortie à compter de l'année 2024.

Il est proposé de fixer la durée d'amortissement de la participation financière de la commune à 15 ans.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **décide de fixer la durée d'amortissement à 15 ans concernant la participation financière de la commune pour la rénovation de l'ancienne Maison pour Tous ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

**POINT N° 5**  
**Convention de prestation de services avec Mulhouse Alsace Agglomération  
pour l'exercice de la compétence eau**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, rappelle qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, complétée par la loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018, et la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, Mulhouse Alsace Agglomération s'est vue transférer la gestion du service public de l'eau potable au titre de ses compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par délibération du 14 décembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a délégué, conformément à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, la compétence eau aux communes et syndicats jusqu'au 31 décembre 2022. Cela s'est traduit par la signature de conventions de délégation de la gestion de la compétence eau aux communes et aux syndicats infracommunautaires.

Par délibération du 12 décembre 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé de la création d'une régie communautaire à simple autonomie financière, pour assurer la gestion de la compétence eau potable.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération exerce directement en régie la compétence eau sur le territoire de l'ensemble des communes de l'agglomération à l'exception :

- de la commune de Wittenheim (distribution) et du syndicat à vocation unique d'alimentation en eau potable Bassin Potassique Hardt (production), qui ont sollicité une délégation de compétence ;
- des communes de Flaxlanden, Galfingue, Heimsbrunn et Zillisheim, toutes quatre membres du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Heimsbrunn et environs, situés à cheval sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération et de la Communauté de communes Sundgau.

Compte-tenu de la diversité des modes de gestion de la compétence eau avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour garantir la meilleure continuité de service, il a été convenu que des conventions de prestation de services soient conclues entre Mulhouse Alsace Agglomération et les communes qui exerçaient autrefois la compétence eau potable en régie. Ainsi, la commune de Bantzenheim fait partie des communes concernées par la conclusion d'une telle convention.

Ces conventions permettent aux agents communaux qui géraient avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la compétence eau potable, de continuer à le faire, pendant une période de 6 mois renouvelable une fois. Cette période transitoire permettra un échange des informations et des savoirs entre les agents communaux autrefois chargés de l'eau et les équipes de la Régie de l'Eau m2A. En parallèle, cette période transitoire permettra de rapatrier au niveau de la Régie de l'Eau m2A, les bases de données de facturation des communes, qui n'ont pu l'être en 2022 pour des raisons techniques.

Afin que Mulhouse Alsace Agglomération puisse rembourser à la commune de Bantzenheim les frais liés au temps passé par ses agents, pour l'exercice de la compétence eau en 2023, la conclusion d'une convention de prestation de services est nécessaire. Le projet de convention doit être approuvé par les organes délibérants de chacune des parties.

La convention de prestation de services prévoit notamment les missions liées à la compétence eau que la commune de Bantzenheim exerce ainsi que les modalités financières, permettant le remboursement des frais de personnels.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **approuve la convention de prestation de services à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de tâches administratives et techniques, en lien avec la compétence eau, sur la base du projet annexé à la présente délibération avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;**

- **autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**M. Jean-Marc PILOT** informe que la convention aura une durée limitée tant que tout le service de l'eau n'aura pas été repris complètement. A savoir qu'il avait été prévu (aucune date n'a vraiment été donnée) de pouvoir le faire jusqu'en septembre, mais, vu ce qui se passe, on va partir sur une année, voire plus. Si la régie se met vite en place, que les postes seront pourvus en personnel avec également suffisamment de techniciens pour intervenir, ils reprendront la main. Dans le cas contraire, et c'est ce qui avait été acté à l'époque des réunions, nos services continueront à intervenir avec refacturation à la nouvelle régie de m2A.

**M. Thierry SALTZMANN** pose une question par rapport aux modalités financières énoncées dans l'article 3 où il est question de refacturation des frais de personnel. Il aimerait savoir s'il n'y aura que des frais de personnels à refacturer, pas de pièces ou autres ?

**M. Jean-Marc PILOT** informe qu'en ce qui concerne le matériel, les factures seront envoyées à la régie directement. Par contre c'est nous qui refacturons ce qui concerne le personnel.

**M. Thierry SALTZMANN** souhaite un complément d'information dans le cas d'une intervention par une entreprise. Y aura-t-il des frais de main-d'œuvre et de matériel ?

**M. Jean-Marc PILOT** précise que dans ce cas la facture complète partira à la régie. Mais si nous intervenons pour des recherches de fuite, le temps passé à la recherche sera refacturé à m2A. Le plus dur n'est pas de réparer les fuites mais de trouver leur origine.

**M. Thierry SALTZMANN** se réfère encore à ce même paragraphe, où l'on parle des dépenses supplémentaires. Concernent-elles les missions évoquées dans la convention ou des missions qui n'étaient pas prévues initialement ?

**M. Jean-Marc PILOT** indique qu'il faudra aussi qu'ils prennent en charge le logiciel, le temps d'édition des factures, etc.

**M. le Maire** ajoute que sur la bande rhénane, le référent, M. Thierry ENGASSER, représente les six villages. Une première réunion avec les six communes se tiendra la semaine prochaine sur la gestion de l'eau.

**M. Guillaume SEVIN** affirme pour son groupe être contre la technocratie hors sol.

**POINT N° 6**  
**Adhésion au groupement de commande m2A – Développement du service numérique**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et la Ville de Mulhouse sont dotées depuis 2016 d'une plateforme numérique de services en ligne : la plateforme « e-services », accessible à l'adresse « e-services.mulhouse-alsace.fr ».

Cette plateforme permet d'offrir aux habitants de l'ensemble de l'agglomération un bouquet de services en ligne, qu'ils soient communautaires ou communaux, (petite enfance, état-civil, élections...), tout en simplifiant les usages (un seul et même compte usager) et en préservant les identités et les prérogatives de chaque collectivité. Elle permet en outre de gagner en efficacité et efficience dans la gestion des services publics, par l'obtention d'éléments d'analyse et de suivi.

À ce jour, sont disponibles sur la plateforme, les services en ligne suivants :

- pour m2A : la petite enfance, les activités et loisirs aquatiques ;
- pour la Ville de Mulhouse : l'état civil, le service des eaux, la carte famille, les inscriptions scolaires, le stationnement urbain, le Pass Senior pour la gratuité des transports ;
- pour l'ensemble des communes de l'agglomération : la prise de RDV pour les cartes nationales d'identité ou le passeport.

La plateforme « e-services » répond aujourd'hui aux attentes exprimées par de nombreux habitants.

Le projet de développement de cette plateforme vise à en faire un guichet unique de l'ensemble des services publics numériques proposés par les communes et l'agglomération afin de faciliter l'accès aux démarches administratives et aux services publics sur tout le territoire.

Cette dématérialisation doit par ailleurs s'inscrire dans une démarche d'inclusion numérique passant notamment par l'amélioration du parcours usagers en ligne.

La création de la plateforme a été confiée en 2016 à un prestataire dans le cadre d'une convention d'expérimentation d'une durée de trois ans. À l'issue de cette convention, un appel d'offres ouvert a été lancé et le même prestataire a été retenu comme titulaire d'un accord cadre d'une durée de 4 ans portant sur le développement de services numériques et l'accompagnement à la mise en œuvre pour la plateforme « e-services ». Cet accord-cadre arrive à échéance en mai 2023.

Dans l'objectif d'agrèger sur une plateforme unique les services en ligne de m2A, de la Ville de Mulhouse mais aussi de l'ensemble des communes volontaires de l'agglomération, il est proposé de constituer un groupement de commandes élargi en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique dont Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) assurerait la coordination.

En adhérant à ce groupement de commandes, la commune de Bantzenheim pourra développer des services numériques sur la plateforme pour son compte ou se raccrocher à un projet de service numérique initié par un autre membre du groupement.

L'adhésion au groupement de commandes n'engage pas la commune financièrement : tant qu'elle ne développe pas ou ne se raccroche pas à un service numérique de la plateforme, la commune ne supporte aucune charge financière.

Lorsque la commune souhaitera développer ou se rattacher à un service numérique, les modalités financières de l'accord-cadre permettront à la commune de bénéficier de tarifs préférentiels liés à la mutualisation de certains modules et de bénéficier d'un coût de revient proratisé car tenant compte de la population de la commune et du nombre de services numériques proposés par la commune.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement sont définies dans une convention constitutive du groupement, dont le projet est annexé à la présente délibération.

En tant que coordonnateur du groupement, m2A sera chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter l'accord-cadre.

Les bons de commandes seront exécutés par chacun des membres de groupement pour ce qui les concerne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 contre (Guillaume SEVIN) :**

- **approuve l'adhésion au groupement de commande pour le développement de services numériques à travers la plateforme « e-services.mulhouse-alsace.fr » ;**
- **approuve la passation de la convention constitutive du groupement de commandes ;**
- **autorise le Maire ou son Adjoint(e) Délégué(e) d'établir et de signer la convention et tous les autres actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Mme Erika HELM-KUPPEK** demande si cette plateforme est déjà en place.

**M. le Maire** confirme que c'est effectivement le cas mais qu'elle s'étoffera au fur et à mesure des délibérations prises par les communes pour y adhérer.

**M. Guillaume SEVIN** déclare que cette usine à gaz est très intéressante mais qu'il préfère les bouquets bio qui sont bien plus beaux et qui sentent meilleur. Ils sont locaux en tout cas.

**POINT N° 7**  
**Délégation de signature : informations**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Maître Virginie KLEIN  
Propriété sise rue de la Hardt  
Cadastrée section 6 n°323, 326, 546, 332, 545 d'une superficie totale de 7 ares.

Maître Pauline BACANY  
Propriété sise 1 et 3 rue de Strasbourg  
Cadastrée section 2 n°125, 135, 142, 144, 195, 196, 197 d'une superficie totale de 14,13 ares.

Maître Isabelle BASTIEN BOISUMEAU  
Propriété sise 4 rue de Strasbourg  
Cadastrée section 1 n°370 d'une superficie totale de 0,05 are.

Maître Jean-Marc HASSLER  
Propriété sise rue des Acacias  
Cadastrée section 35 n°360, 362, 364 d'une superficie totale de 5,01 ares.

Maître Jean-Marc HASSLER  
Propriété sise rue des Acacias  
Cadastrée section 35 n°359, 361, 363 d'une superficie totale de 3,84 ares.

Maître Isabelle BASTIEN BOISUMEAU  
Propriété sise 33 rue de Strasbourg  
Cadastrée section 6 n°549 d'une superficie totale de 8,87 ares.

- **Avenant**

POLE MEDICAL				
Lot		Entreprise	Avenant n°	Montant HT
10	CLOISONS	MCK	1	+ 1 928.78 €

**Mme Edith ZANINETTI** précise que cet avenant a été pris parce que les plafonds ont été modifiés. L'architecte avait tout prévu en plafonds pleins et il lui a été demandé de mettre des plafonds suspendus pour pouvoir accéder à tous les éléments techniques qui étaient au plafond. Le montant de l'avenant porte sur cette différence.

**M. Bernard RAILLARD** trouve que l'architecte s'est trompé et que la commune ne devrait pas être obligée de payer pour cette erreur.

**M. le Maire** informe que la décision avait été prise initialement pour un plafond plein et après réflexion le plafond suspendu s'est imposé.

**Mme Edith ZANINETTI** ajoute que la vigilance a été de mise pour la rédaction de l'avenant. Des demandes estimées indues ont été refusées. L'entreprise a été très correcte d'ailleurs, en reprenant plusieurs fois le travail lorsque les hauteurs n'étaient pas correctes. Cet avenant correspond bien aux

travaux exécutés et à prendre en compte.

**M. Bernard RAILLARD** trouve tout de même cela aberrant ; si l'architecte avait réfléchi un peu plus, il aurait su que pour atteindre de manière pratique le matériel, cela ne peut se réaliser avec un plafond plein. N'importe quel architecte aurait pensé à ça.

**Mme Edith ZANINETTI** estime que c'est une opinion. Bien sûr, l'architecte avait été choisi, il a fini son travail, maintenant il est inutile de revenir sur ses qualifications. Il y a eu des désaccords et souvent des réunions un peu houleuses sur chantier lors des remarques que nous avons formulées sur différents points à régler, mal ou différemment pensés au départ. Il n'y a d'ailleurs pas que l'architecte, il y a aussi les bureaux d'études dont certains ont pris en compte quelques conceptions mal réfléchies, mais le résultat est là et nous pouvons être fiers du bâtiment mis à disposition, que les gens apprécient à chaque visite. Il faut passer sur toute la phase difficultés du chantier et aller de l'avant.

**M. Guillaume SEVIN** est d'avis que les sangliers sont heureux, n'ayant que quelques pas à faire pour y aller, au contraire des habitants de Bantzenheim.

Et petite remarque subsidiaire, il est vrai que M. Bernard RAILLARD et M. Guillaume SEVIN ont eu le plaisir d'en discuter avec des amis (travaillant à l'urbanisme dans une ville) en citant par exemple ce pôle médical, sujet avec lequel ils ont bien traité, disons poliment, et M. SEVIN a appris récemment, enfin c'était une boutade qui lui a été donnée, cette personne donne des cours à priori dans une université pas très loin d'ici, sans citer le nom du village, et lui a livré certains exemples de choses qui ne se font pas. Donc c'est intéressant de voir que Bantzenheim rayonne !

**Même Edith ZANINETTI** précise qu'il est prévu de faire une journée porte ouverte destinée aux habitants qui viendront voir par eux-mêmes le pôle médical.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 8**  
**Informations présentées par les adjoints**

**Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

- **OMSAL**

Réunion du comité directeur pour la fête des rues le 9 mars.

- **Culture / Animation**

Réunion de la commission le 20 février. Rassemblement des 2 médiathèques, une demande d'étude sera faite à la médiathèque départementale. Il convient de prendre son temps et un maximum d'avis avant de présenter une proposition au conseil municipal.

Bilan de la fréquentation stable 374 inscrits en 2022. Le budget reste également stable.

- **Syndicat d'eau**

Le conseil d'exploitation de la régie Eau de m2A a été installé le 8 février. Je rappelle que la proposition de Bantzenheim était de m'intégrer dans le conseil d'exploitation, mais m2A, de manière unilatérale et sans concertation, a décidé de nommer le maire comme représentant.

Le syndicat d'eau Bantzenheim/Rumersheim est représenté sans voix délibérative par son président M. Thomas THUET.

- **Conseil des enfants**

Le conseil des enfants a défini son logo : un "chat multicolore". Après un débat et des échanges avec leurs camarades d'école, les enfants ont pu valider le choix des jeux qui équiperont le futur parc : Extébois gamme arbre CR3001A, EPSL écoreuil JR95 et canard JR38.

Les conseillers ont également fait la proposition d'une action jeux à l'EHPAD des Molènes. Cette proposition fera l'objet d'une demande auprès de la directrice des Molènes.

- **Sujet JEUX**

**M. le Maire** salue une jeune membre du conseil municipal des enfants venue ce soir pour observer le déroulement d'un conseil municipal des adultes. M. le Maire la remercie pour sa présence.

**Mme Claire RADZUWEIT** intervient par rapport au catalogue pour savoir si ce sont les structures de jeux qui ont été montrées la dernière fois ?

**M. Jean-Marc PILOT** précise que non, la sélection était beaucoup plus large. Les enfants avaient le choix parmi trois fabricants. On leur a donné les ensembles qui étaient proposées et eux ont choisi. Ils étaient sept, et six ont voté pour la même structure. Ils sont surprenants parce qu'on ne pensait de loin pas qu'ils iraient dans le sens où ils sont allés.

**Mme Claire RADZUWEIT** souhaite savoir s'il a été demandé aux enfants de choisir une structure ? Comment cela s'est-il passé ?

**M. Jean-Marc PILOT** informe qu'au départ ils avaient des catalogues dans lesquels ils pouvaient choisir. De ces catalogues donnés par les fabricants ont été sortis les espaces de jeux transmis aux enfants avant la réunion pour qu'ils n'en aient pas à discuter pendant la réunion (afin de gagner du temps). Préalablement à cette rencontre, eux ont demandé l'avis à leurs petits copains à l'école, en faisant un tour, avec les catalogues, pour leur demander ce qu'ils préféraient. C'est tout un ensemble qui est prévu pour tout âge, sauf les petits, mais ils ont pensé aux petits en décidant des jeux à ressort classiques (écoreuil et canard).

**Mme Claire RADZUWEIT** pensait qu'il y avait une commission, qu'on allait demander à un architecte pour obtenir d'autres propositions.

**M. Jean-Marc PILOT** indique que non. Ce n'est pas l'ensemble qui a été décidé par les enfants, car l'ensemble relèvera du domaine de la commission technique dont une grosse partie servira, non pas

uniquement aux enfants, mais à agrémenter l'aire de jeux, permettant aux gens de se voir, discuter, etc. Dans la partie jeux les enfants avaient le choix et ils ont vraiment pensé à tout car c'est un jeu très ouvert qui a été retenu et pourtant on était persuadé qu'ils choisiraient un jeu assez fermé avec des grands toboggans, mais ils nous ont dit « non ce n'est pas bon parce qu'après il y en a qui se cachent et qui font des bêtises là-dedans ». M. Jean-Marc PILOT a noté la remarque qu'il trouve réfléchie. Les enfants ont fait le tour des classes, ils ont pris le temps, et comme dit depuis le début c'est un vrai plaisir de travailler avec eux.

- **Périscolaire**

Depuis le 18 novembre 2021 nous avons demandé au service de la petite enfance une convention de prestation de service pour les travaux dans les locaux du périscolaire, puisque l'établissement public m2A issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens établissements publics et, le cas échéant, aux communes incluses. M2A est bien le propriétaire et la SPLEA locataire.

A ce jour rien n'a été fait et les locaux du périscolaire de Bantzenheim se détériorent sans qu'aucune réparation ne soit engagée.

La commune en cas d'urgence se substitue à m2A et à la SPLEA pour faire les travaux. Ceci dans un souci de sécurité des enfants et du personnel.

Cette situation est intolérable quand on sait que les premières demandes de convention datent de 2019.

**M. Thierry SALTZMANN** demande si les travaux en question ont été programmés budgétairement.

**M. Jean-Marc PILOT** répond que ça ne dépend pas de Bantzenheim mais que la question a été posée et la réponse obtenue indiquait qu'un budget avait été prévu et préparé, et que la convention sera faite. M. Jean-Marc PILOT rappelle que les premières demandes de convention datent de 2019.

**M. Jean-Marc PILOT** explique qu'il s'agit aussi d'investissement puisqu'il faut prévoir également le remplacement de certaines fenêtres et peut-être d'autres choses à faire. Il voit qu'on peut mettre rapidement une convention en place, ce n'est pas difficile à faire. Entre gens de bonne volonté on arrive à trouver une solution, mais là, il ne comprend pas. A l'heure actuelle, il faudra quand même qu'on lui explique pourquoi, depuis 2019, cette convention est toujours attendue.

**M. Thierry SALTZMANN** demande si la demande a été faite par écrit ?

**M. Jean-Marc PILOT** déclare que oui et pas seulement par écrit. Pour tout dire, le dernier mail de relance date de très longtemps déjà, Lors de certaines réunions on a expliqué notre cas avec le chef des services techniques, à l'époque M. TERRASSE qui a été le directeur de la SPLEA et on nous a promis à chaque fois qu'il n'y avait pas de problème et qu'on allait nous faire cette convention, rajoutant même qu'ils comprenaient très bien nos inquiétudes et qu'ils n'allaient pas laisser pourrir les choses. M. Jean-Marc PILOT ne cherche pas à polémiquer, loin de là, la polémique ne servant à rien, mais souhaite simplement qu'on lui explique, ayant par ailleurs demandé à M. le Maire qu'il intervienne auprès de m2A pour trouver une solution à cette situation anormale.

**M. Thierry SALTZMANN** trouve effectivement que trois ans c'est très long.

**M. Jean-Marc PILOT** exprime que non seulement c'est très long mais lorsqu'on y réfléchit même au départ de ce qui a été mis en place, au départ de la fusion, les choses auraient pu être faites de manière assez claires et assez simples.

**M. le Maire** prend la parole pour compléter un peu ce que disait M. Jean-Marc PILOT, et préciser être intervenu plus d'une fois. Tout d'abord il y a eu une nouvelle directrice, Mme Nathalie LAURENT sur la SPLEA et on pensait que les choses allaient s'arranger. Après avoir rencontré plusieurs fois Mme Josiane MEHLEN qui est en charge de la petite enfance, et lui avoir dit que nous attendions cette convention, nous avons été rappelés deux jours après. Il fallait renvoyer l'ensemble des documents qui avaient déjà été transmis bon nombre de fois et après nous être exécutés, nous n'arrivons toujours pas à faire avancer les choses. M. le Maire va revoir Mme Josiane MEHLEN dans les prochains jours en commission des maires, et va encore une fois remettre le sujet sur la table, mais il nous est difficile de comprendre pourquoi cette convention n'a pas encore été établie.

**M. Guillaume SEVIN** rappelle qu'il était question précédemment de technocratie, et est heureux d'avoir deux exemples supplémentaires qui vont dans le sens de ses propos, que ce soit la question du total déni, voire du mépris de démocratie sur la question des nominations ou sur les questions d'usines à gaz qui sont incapables d'apporter des réponses concrètes, ça donne vraiment une impression totalement solide d'être une chambre d'enregistrement au service d'une quelconque entité technocratique. Ceci dit, la CEA à priori, sortira un jour du Grand Est, cette entité technocratique, donc nous pourrions espérer également reprendre un jour notre liberté et quitter cette technocratie m2A.

**M. Jean-Marc PILOT** précise à nouveau que ses propos ne sont pas polémiques puisqu'il voit qu'on arrive à faire des conventions assez rapidement. Simplement, à l'heure actuelle, sans vouloir jeter la pierre à quelqu'un, il y a peut-être des services qui sont sous-équipés et qui ne peuvent pas faire le travail correctement. C'est tout. Alors la technocratie n'est pas un problème m2A, c'est un problème bien français malheureusement. Et à l'origine de tout cela ce sont malheureusement des partis politiques, de quelque bord qu'ils soient, qui sont à la tête de tout ce désordre technocratique.

**M. Guillaume SEVIN** ajoute qu'il est vrai que c'est un débat très complexe, il peut en parler des heures, sans rentrer dans des considérations politiques à ce niveau-là ; c'est un sujet qu'il maîtrise heureusement. Quoi qu'il en soit, le constat ne change en rien, il y a donc un décalage de démocratie entre les aspirations, les besoins, les envies, les possibilités, et la souveraineté des communes et les entités nébuleuses qui imposent des desiderata. C'est toujours compliqué et il le répète, cette impression solide d'être une chambre d'enregistrement. Il récite ce qui précédemment avait été dit : « on n'a pas le choix ça nous a été imposé ». Cette impression solide ne fait que se confirmer jour après jour. M. Guillaume SEVIN pense que des communautés de communes plus petites, plus adaptées, avec des communes davantage plus cohérentes les unes par rapport aux autres seraient peut-être plus promptes à fonctionner. C'est un vœu pieux peut être.

### **Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2e Adjointe au Maire**

- **Pôle médical**

**Mme Édith ZANINETTI** précise que lorsqu'il y a des chantiers, il y a toujours des réunions auxquelles sont invités les membres de la commission technique. En l'occurrence au pôle médical elle n'a pas vu de sanglier mais il y a quand même eu plus de 52 réunions de chantier auxquelles elle a participé et le maximum a été fait pour que ce bâtiment soit fonctionnel. À partir du 1er mars un ostéopathe, M. Valentin VOGEL, commencera à exercer dans les locaux, bientôt suivi par une kinésithérapeute qui n'a pas encore fixé son délai d'entrée dans le bâtiment parce qu'elle termine des formations. D'autres candidatures sont en vue.

- **Travaux**

Vous avez vu que certains panneaux qui avaient été demandés ont été mis en place. Malheureusement la fameuse borne qui était prévue au stop impasse de l'Eglise n'a pas pu être mise en place en raison d'une voiture qui était stationnée sur l'emplacement empêchant toute intervention de l'entreprise. Nous avons dû leur demander de revenir une autre fois.

**M. Dominique RUEFF** intervient au sujet de la voiture mal garée et suggère de faire un courrier aux propriétaires du véhicule pour qu'il soit déplacé afin que l'entreprise puisse intervenir pour le placement de la borne.

- **Familles solidaires**

Les travaux suivent leur cours mais ne sont pas sous le contrôle de la commune. Mme Edith ZANINETTI fait quand même partie du pôle qui s'occupe de la recherche des locataires. Une réunion a eu lieu cet après-midi, il reste encore l'appartement T3 qui n'est pas attribué. Il serait plutôt destiné à un couple parce qu'il comporte trois pièces et deux salles de bains. Merci de le faire savoir autour de vous pour voir si quelqu'un est intéressé.

- **J-500**

**Mme Edith ZANINETTI** a eu, à 19h20 aujourd'hui, un mail concernant Paris 2024. Notre commune est labellisée et elle est référente. Voici le texte reçu : du samedi 11 au mardi 14 mars ce sera le défi des J-500. On nous demande de préparer le défi des J-500 avec pour objectif de parcourir 500 km dans chacune des 39 communes de m2A, en marchant, courant, roulant, nageant, glissant... Chaque

commune coordonne le défi sur son territoire en mobilisant les élus, les agents communaux, les clubs sportifs, les associations, les établissements scolaires et toutes autres structures, maison pour tous, centre social et culturel, EHPAD. Le décompte des distances parcourues doit se faire de manière déclarative en comptant sur la bonne foi des participants. La transmission des km se fera par chaque référent pour sa commune le mardi 14 mars au soir par mail.

Mme Edith ZANINETTI a un formulaire en ligne à compléter qui lui permettra de communiquer sur cette manifestation auprès des services de la M2A qui recensera toutes les manifestations du territoire et communiquera sur les réseaux sociaux. Simplement se pose la question de savoir comment organiser toutes ces actions, dont il faut pouvoir référer le 14 mars au soir, sachant que nous avons aussi à cette date une commission réunie pour la rue de Bâle. Elle attend vos propositions pour que nous puissions répondre à cette demande.

**M. le Maire** précise qu'avec le cyclo-club Rhin-Hardt les km peuvent se cumuler très vite.

**M. Jean-Marc PILOT** suggère de lancer un appel sur les réseaux sociaux pour demander à tous ceux qui courent, comme tant de gens le font dans le village, de remonter les distances effectuées pour que nous puissions arriver aux 500 km. On peut mettre cela sur les réseaux.

**Mme Anne MANDRAS** ajoute que la natation était notée. Il faut contacter l'école ou le périscolaire pour voir si en ce moment ils ne font pas des activités. C'est quand même dommage qu'une telle organisation soit demandée juste quinze jours avant. Elle rejoint Edith dans ce qu'elle sous-entendait, si on avait été prévenus ne serait-ce qu'un mois auparavant on aurait pu faire un peu plus de publicité et organiser quelque chose de mieux. On y arrivera mais il faut faire appel aux associations

**M. Guillaume SEVIN** rebondit, en trois points, sur ce qui a été dit et qu'il a trouvé intéressant. Tout d'abord il tient à saluer les hautes compétences de Mme Edith ZANINETTI en comptabilité animalière et il pense qu'il a été vu au pôle médical autant de sangliers que de médecins. Second point, M. Guillaume SEVIN déclare « nous avons hâte de vous voir avec les phryges sur la tête pour représenter fièrement les JO à Bantzenheim ». Troisième point peut-être plus constructif, parce que d'humeur taquine ce soir, 500 km à réaliser, c'est mathématiquement 50 x 10 km. Organiser un dimanche une marche sur la base du volontariat avec 50 personnes sur 10 km, ça prend trois ou quatre heures, c'est tout à fait jouable. Ça peut être une façon conviviale de faire un peu de santé.

**M. Dominique RUEFF** voudrait revenir sur le T3. Une personne seule peut-elle également occuper ce T3 ?

**Mme Edith ZANINETTI** répond qu'il n'y a aucun problème pour une personne seule, simplement le loyer est plus élevé puisque c'est un T3. Pour en connaître le montant il faut s'adresser à Familles Solidaires.

### **Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3e Adjoint au Maire**

Plusieurs AG ont eu lieu depuis le dernier CM.

- **A.G. de l'OMSAL du 26 janvier**

Elle a été présidée de main de maître par M. Jean-Marc PILOT, avec beaucoup de participants, ce qui n'est pas toujours le cas dans les assemblées générales.

**M. Jean-Marc PILOT** déclare être content de voir qu'il a un comité-directeur qui répond toujours présent. En tant que président il est toujours agréable d'être suivi. Il précise toutefois qu'avoir des idées c'est bien, mais lorsqu'il faut les mettre à exécution, il faudrait qu'il y ait un peu plus de monde. Mais il reste très satisfait du déroulement de cette AG qui s'est terminée avec le verre de l'amitié.

- **AG canine du 4 février**

C'est une grosse association du village qui compte plus de 230 membres. Malheureusement il y avait assez peu de présence, mais le comité tourne très bien avec des personnes très impliquées et qui permettent à l'association d'avoir une activité assez importante en organisation de concours, participation à beaucoup d'épreuves au niveau départemental, régional et même national. Avec comme

bilan financier un + de 7000 euros sur l'année. Ils font beaucoup de choses dont beaucoup se passent à Bantzenheim. Vous pouvez assister à ces différents concours et le plus c'est la préparation pour cette association d'un futur championnat de France ; c'est un gros challenge pour eux mais c'est dommage qu'il ne puisse pas avoir lieu à Bantzenheim pour des questions de place, d'organisation, de parking, de structure, etc.

- **AG cyclo**

Cette association a une vingtaine de membres. Une douzaine était présente à cette réunion. Leur activité est tout simplement l'organisation de sorties cyclo-touristiques de 2, 4, 6, 8 participants.

L'ensemble des associations remercie la commune pour le soutien apporté.

- **Bulletin communal**

Il a été distribué il y a deux semaines, je remercie tous ceux qui ont participé à la distribution de ce bulletin. Merci aussi à ATTILI Anaïs.

Nous nous réunirons bientôt pour la commission des finances le 22 mars à 18h30.

**En l'absence de Mme Martine LUTHRINGER, M. Frédéric BRENDER transmet les informations suivantes :**

- **Fête des Aînés - Commission du 25 janvier**

Bilan de la fête 2022.

Réflexion sur celle de 2023.

- **Point sur l'état de la sécurisation de l'aménagement des rues**

Dans cette étude les rues incluses : rue du Général de Gaulle, rue de la Hardt, rue de Battenheim, rue de l'Église : 1 proposition de 15 000 euros (note de cadrage AFUT).

Manquement pour deux rues : rue de Battenheim et rue du Général de Gaulle.

La nouvelle proposition en rajoutant ces deux rues s'élève à 20 000 euros.

En parallèle une étude avait aussi été demandée à l'ADAUHR et au Cabinet BEREST.

M. le Maire et Mme Martine LUTHRINGER ont participé à une réunion du CISPD Nord le 21 février (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

**M. le Maire** informe qu'il s'agit d'une réunion qui a lieu tous les trimestres, le groupe NORD se réunit 3 fois, 2 x côté nord avec Mme le Procureur de Colmar, une fois côté sud avec Mme le Procureur de Mulhouse, plus une plénière. C'est une réunion où tous les services de l'État sont présents : Préfet, Police, Police Municipale, le SDIS 68, avec un sujet type où sont présentées des actions qui vont être menées. Pour Bantzenheim M. le Maire est intervenu une fois de plus, comme ses collègues maires d'autres communes, sur la problématique récurrente de la vitesse dans toutes les rues du village. Malheureusement les effectifs de gendarmerie diminuent comme partout ailleurs. Un outil fonctionnait relativement bien, c'était « panneau pocket » téléchargeable sur le portable et indiquant un vol ou un repérage en cours sur le village. Malheureusement vu les effectifs, c'est le commandant qui s'occupe des mises à jour mais il n'a pas toujours le temps.

De notre côté, avec Mme Martine LUTHRINGER, nous allons relancer les voisins vigilants, c'est à dire les responsables de secteurs du village et en mettant dans la boucle la gendarmerie. M. le Maire prend le cas de M. Jean-Luc LINDECKER qui était responsable « centre village ». Dès qu'il apercevait du repérage ou autre, de même que M. Pierre RÉMY, ils envoyaient le mail « attention repérage » qui va directement à l'ensemble des référents de la participation citoyenne et directement aux gendarmeries de Sausheim et d'Ottmarsheim. Le procédé sera remis en place. Les gros problèmes sont la vitesse et les incivilités.

- **Centrale nucléaire**

Pour la partie environnement à la centrale nucléaire, M. le Maire, Mme Martine LUTHRINGER et M. Pierre RÉMY ont participé à une réunion à la centrale nucléaire de Fessenheim le 24 janvier. Un point de situation du projet de démantèlement a été fait à ce moment-là.

**M. Pierre REMY** explique que la réunion du 24 janvier avait pour but d'informer les communes environnantes de l'avancée des opérations de démantèlement.

D'après les informations données elle devrait s'étaler au moins sur une quinzaine d'années. Les délais sont actuellement globalement respectés. Les deux réacteurs ont été arrêtés définitivement en 2020 et EDF a alors engagé des opérations pour préparer le démantèlement. Ils ont déjà commencé à procéder à l'évacuation du combustible. Cette opération est terminée depuis août 2022.

Suite à cela ils ont procédé à la décontamination du circuit primaire de chaque réacteur ; celle du réacteur n° 1 a été achevée en 2022 et celle du réacteur n° 2 est planifiée pour ce début de l'année.

Ils sont en train d'aménager des espaces pour le traitement et le conditionnement des déchets dans les locaux. Ce démantèlement va créer une quantité importante de déchets, ça représentera environ 380 000 tonnes dont 94% de déchets conventionnels qui seront revalorisés. Les bétons pourront être utilisés comme remblais, les métaux, qui représentent 3 500 tonnes : acier, inox, plomb, cuivre, seront également recyclés et 80% seront valorisés. Le démantèlement de la centrale de Fessenheim s'appuie sur un retour d'expérience des opérations qui sont menées à la centrale de CHOOZ A. Certaines pièces très importantes de la centrale vont être réutilisées : alternateurs, turbines. La salle de machines sera transformée en zone de stockage. La gendarmerie qui assurait la sécurité du site a quitté les lieux. L'effectif des salariés actuel est d'environ 330 personnes et l'équipe future qui sera vraiment chargée du démantèlement comprendra environ 78 personnes. Vous pourrez poser toutes vos questions lors de la visite de la centrale qui est prévue pour les élus et les membres de la commission de l'environnement le 22 avril prochain.

**M. Frédéric BRENDER** précise l'horaire : de 9h à 12h. C'est réservé aux élus et aux membres extra-communaux de la commission environnement.

**M. le Maire** indique être toujours invité à ces réunions et emmener chaque fois deux personnes, jamais les mêmes, pour faire tourner la commission environnement afin que tout le monde participe au moins une fois à la rencontre du CNPF.

**M. Frédéric BRENDER** ajoute un dernier point concernant la commission environnement transfrontalière, donc Bantzenheim, Chalampé et Neuenburg. Il y aura une réunion qui se déroulera le lundi 8 avril à 18 h dans une entreprise de Neuenburg apparemment. Voilà pour les informations de Mme Martine LUTHRINGER.

**M. Guillaume SEVIN** revient sur quelques propos qui ont été énoncés par M. BRENDER. Il commence juste par souligner le cas de l'enseignante qui a été assassinée à Saint-Jean-de-Luz pour rappeler que la violence dans notre société est de plus en plus généralisée. Il y a une forme de brutalisation qui touche des enseignants à Saint-Jean-de-Luz dans une école très tranquille et qui peut, très facilement du jour au lendemain, toucher n'importe quel enseignant, fonctionnaire, individu dans quelque commune que ce soit, de quelque taille que ce soit et c'est un phénomène de fond de facto inquiétant. Cette personne a donné sa vie pour ses convictions.

Pour revenir sur l'action des gendarmes, il est vrai que cette profession est confrontée à de graves difficultés de recrutement, voire même de niveau des postulants. Il y a certes des Saint-Cyriens qui sont toujours d'un excellent niveau, mais il y a de grandes difficultés à compléter les cadres, à la fois pour des questions de rémunération et pour des questions de non-réussite ou de non-obtention des minima aux épreuves à la fois sportives, intellectuelles, quand même assez compliquées. 50 pompes et 15 tractions, à priori seuls 40% de la population y arrivent par tranches d'âge considérées ; c'est ridiculement faible en réalité par rapport aux résultats obtenus à l'époque au service militaire.

Donc effectivement la santé et le sport sont très importants ; 50 personnes qui font 10 km en marchant, en courant, à vélo, en natation, en parachutisme pourquoi pas, mais c'est un enjeu de société que le conseil peut très bien porter et 50 personnes qui courent 10 km c'est un aller-retour à Rumersheim en passant par la forêt et en revenant depuis Ottmarsheim. Pour l'avoir fait quelquefois c'est à peu près 10 km. Des parcours existent, très agréables, très confortables au demeurant.

Il est vrai que 79% des Français aujourd'hui sont favorables à la création de groupes d'auto-défense, des chiffres aberrants en réalité, c'est-à-dire que la confiance dans le régalien n'émaille plus la société. Cette brutalisation qui s'impose et cette acceptation publique de ces groupes d'auto-défense rappellent les heures sombres des années vingt où des gens se faisaient justice. Et c'est déjà le cas de certains

groupes, qui attaquent des CRS. Ce sont des sujets préoccupants, et qui inquiètent à travers toute la France, M. Frédéric BRENDER a exactement raison de le souligner.

Pour finir sur une note plus gaie, une rumeur très intéressante évoque une association à Bantzenheim qui aurait dépassé les 300 membres ce qui montre un dynamisme très important, très large, et c'est extrêmement positif. On nous a parlé de membres à la fois Iraniens, Américains, Saoudiens, Syriens, ce qui montre finalement que Bantzenheim peut dans certaines conditions, rayonner extrêmement largement. Ce sont des choses intéressantes.

**M. le Maire** remercie M. Guillaume SEVIN et rappelle rapidement, concernant la gendarmerie, que le sujet se rapportant à cette malheureuse institutrice a également été évoqué lors de cette réunion, ainsi que le danger auxquels sont exposés nos professeurs au quotidien par rapport aux violences physiques et verbales.

**Mme Edith ZANINETTI** vient d'ouvrir le formulaire d'inscription des J-500 et précise qu'il faut faire une manifestation dont la structure organisatrice est la mairie. Comme nom de la manifestation il pourrait être proposé « le conseil municipal fait du sport ». Pourquoi ne pourrions-nous pas faire une manifestation sportive « Conseil municipal - Commune de Bantzenheim » à laquelle participeraient tous les membres ?

D'ici le 14 mars nos 500 km pourraient être bouclés, en cas d'accord.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 9**  
**Divers**

M. le Maire transmet les informations suivantes :

- **Anniversaires**

Remerciements de la part de :

- Mme LERCH Francette, 85 ans
- Mme FABY Marie, 94 ans
- M. ALLEMAND Maurice, 80 ans
- M. WERMELINGER René, 94 ans

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**INFORMATIONS DES ELUS**

**M. le Maire** informe que le service administratif participera à une formation aux gestes de premiers secours que chaque personne devrait être en mesure d'apporter.

Une procédure de mise en fourrière est engagée pour les voitures mal garées, dont la première est une Ford Fiesta dans la rue du nouveau quartier et la seconde, une Mercedes dans la rue des Vosges.

**M. Jean-Marc PILOT** tient à remercier l'association des Quilles qui avait invité le conseil municipal, nous a accueillis et permis de faire une soirée tournoi de quilles bien agréable. Merci à l'association pour tout ce qui a été fait. Il est juste regrettable qu'il n'y ait pas eu beaucoup de participants.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** annonce que pour des raisons personnelles, comme elle l'a expliqué dans un courrier adressé à M. le Maire, elle quitte le groupe de l'opposition et souhaite rejoindre le conseil municipal sortant.

**M. le Maire** en prend acte.

**Mme Anne MANDRAS** a deux sujets à évoquer. Depuis sa participation, il y a un peu plus d'un an, à une réunion d'élus sur la transition écologique, la mise en place entre autres de ce qu'ils appellent « les brèves du réseau » sont des mini-rencontres par zoom, chapeautées par la Région Grand Est à chaque fois sur un thème très précis. Ayant participé à la dernière qui traitait en l'occurrence sur l'eau, la Région donne des pistes sur tout ce qu'ils sont capables d'encadrer par rapport à tout ce qui touche à la transition écologique. Ça ne concernait pas que les structures administratives, mais aussi les agriculteurs. Il y a plein de possibilités. Ces rencontres durent une demi-heure. Pour la prochaine, je vais envoyer les liens et autres renseignements à tous les membres du conseil municipal.

Le 2e sujet concerne une question qu'on m'a posée concernant la possibilité de chauffage urbain qui serait potentiellement mis en place depuis la plate-forme Alsa-Chimie pour savoir quelles seraient les perspectives pour un village comme Bantzenheim.

**M. le Maire** précise qu'il faut de grandes surfaces à chauffer, mais il n'y a pas assez de bâtiments communaux qui soient connectables (ou compatibles).

3 à 4 personnes ont participé au forum m2A sur la valorisation de cette énergie qui se perd. En général vous recevez des invitations avec l'ordre du jour. N'hésitez pas à vous inscrire.

**Mme Claire RADZUWEIT** avait envoyé un mail il y a quelques semaines concernant l'Osterputz et demandé si quelqu'un s'opposait à l'organisation de l'Osterputz le 25 mars. Elle réitère la question en direct. C'est sur la base du volontariat, les habitants vont sur des zones géographiques de Bantzenheim ramasser les déchets qui ont été laissés volontairement ou involontairement dans la nature. La mairie met à disposition les gants, les sacs poubelles. Un pot sera organisé en guise de remerciement pour les participants.

**M. Jean-Marc PILOT** précise que comme c'est le même principe que le « Haut-Rhin propre » organisé toutes les années et où on s'est retrouvés à 6 l'année dernière.

**Mme Claire RADZUWEIT** a fait une demande à M. Mathieu KOHLMANN pour que les JSP soient contactés en espérant qu'ils seront présents. Avec le bulletin « Bantzenheim, ça bouge », le panneau lumineux et la motivation des conseillers, espérons qu'il y aura un grand nombre de participants. C'est la bonne période parce que la nature n'est pas encore complètement réveillée.

**M. Jean-Marc PILOT** indique que ce qui est rassurant c'est qu'au fur et à mesure des années qui passent, il y a moins de déchets. Lors du conseil des enfants il a été constaté qu'ils sont tous plus sensibilisés à cette problématique que nous ne l'étions à notre époque.

**Mme Claire RADZUWEIT** rappelle qu'il faudrait aussi définir des zones géographiques où parents et enfants pourraient participer.

**M. Jean-Marc PILOT** ajoute que certaines zones sont plus sécurisées que d'autres mais le gilet fluo sera imposé. On mettra plus en priorité des enfants accompagnés de parents que des adultes.

**Mme Edith ZANINETTI** précise qu'il y a beaucoup d'ateliers où elle se rend avec M. Jean-Marc PILOT, sur l'aménagement des pistes cyclables. On nous fait écrire et dire ce qu'on souhaiterait pour l'aménagement de ces pistes ; on nous présente ce qui est en projet mais ce sont surtout les grands axes vélo qui sont mis en avant pour l'instant. Elle informe qu'elle participe souvent aux avant-midis de l'AFUT Alsace qui propose des conférences et des présentations sur les mobilités douces. La dernière à laquelle elle a assisté était l'avant-midi du lundi 6 février dans un autre domaine, celui des ZFE (les zones à faible émission). Les vignettes CRIT'AIR devront être mise en œuvre au 1er janvier 2025.

**Mme Anne MANDRAS** rebondit sur ce que vient de dire Mme Edith ZANINETTI et espère qu'il y aura prochainement une réunion de la commission transition écologique. Elle avait contacté la m2A par rapport à la création d'un parking de covoiturage identifié comme tel, ça stagne actuellement au niveau de la gare et puis il y a toujours le projet de l'abri vélo par rapport à la route EuroVélo.

**M. le Maire** ajoute qu'un travail est en cours aussi sur les itinéraires cyclables côté m2A (mobilité douce) et sur la grosse manifestation transfrontalière, qui aura lieu le 9 juillet prochain, avec une boucle de 100 km passant sur les 5 ponts du Rhin. Le Cyclo Rhin Hardt y participera avec des collègues allemands.

**M. Guillaume SEVIN** tient à signaler qu'il y a, à priori, des soucis de stationnement près de l'ancienne pharmacie. Des voitures stationnent et gênent le mouvement des riverains et ce serait le cas également au niveau de la rue de l'Église.

**M. le Maire** répond que dans la rue du nouveau quartier c'est la fameuse Ford Fiesta qu'il avait évoquée précédemment, près de la pharmacie, qui est un véhicule volé présent depuis 3 à 4 semaines. La procédure est donc en cours. Il informe également que rue de l'Église plusieurs panneaux ont été mis en place, avec une ligne jaune, « interdiction de stationner », « parking à 150 m » (celui du cimetière).

**M. Guillaume SEVIN** pense qu'il est temps, le problème ayant été souligné de très longue date et selon les descriptions qui lui ont été faites de la situation, il y a régulièrement beaucoup de voitures qui prennent beaucoup de légèreté avec le stationnement, que ce soit dans le nouveau quartier, que ce soit près de l'église, que ce soit également rue des Alpes, il y a deux ou trois emplacements où l'on se gare de manière très légère.

**M. le Maire** a noté tout cela et ira se rendre compte par lui-même sur place, ainsi qu'à l'ancienne banque et rue des Alpes.

**M. Jean-Luc LINDECKER** signale que des jeunes l'ont interpellé en lui disant que vers Mulhouse il y a plein de possibilités de transport, mais qu'eux désiraient aller vers Wittenheim.

**M. le Maire** répond qu'effectivement il n'y a aucune ligne directe allant sur Wittenheim. En partant de Mulhouse il y a SOLEA qui dessert Wittenheim ou le transport à la demande.

**Mme Anne MANDRAS** annonce que FILEA est un service de transport dont les jeunes peuvent se servir aussi, il n'est pas réservé aux majeurs du moment qu'on monte à un arrêt pour descendre à un autre arrêt du réseau SOLEA.

**M. Dominique RUEFF** ajoute que ce sont les tarifs SOLEA et FILEA, soit le même prix que le bus avec correspondance sur tout le réseau SOLEA.

**M. Bernard RAILLARD** aimerait savoir si une action sera entreprise pour les personnes qui vont aller au pôle médical, concernant leur transport. D'autres communes ont des voitures aménagées pour pouvoir transporter les gens qui sont à mobilité réduite et qui se rendent chez le kinésithérapeute ou autre. Ce serait très bien que Bantzenheim se penche un peu sur ce sujet.

**M. le Maire** avoue ne jamais en avoir discuté ! Mais note est prise pour en parler en commission. Actuellement il n'y a pas de transport personnalisé, c'est du ressort de la famille pour beaucoup de personnes.

**Mme Edith ZANINETTI** ajoute que nous en parlerons dans le dossier de la rue de Bâle.

**M. Thierry SALTZMANN** souhaite juste demander à M. Bernard RAILLARD comment font les personnes actuellement ?

**M. Bernard RAILLARD** répond que sa mère doit se déplacer en mobilité réduite et qu'il faut se plier en 4 pour arriver à l'emmener et le problème du pôle médical est qu'il est loin du centre du village ; beaucoup allaient au centre du village et maintenant ils vont être embêtés car c'est plus loin.

**M. Frédéric BRENDER** signale de manière concrète qu'effectivement il n'y avait pas de pôle médical avant. Donc on rapproche déjà quelque part à Bantzenheim des offres qu'il n'y avait pas forcément.

**M. Thierry SALTZMANN** pose une bonne question, les gens aujourd'hui se débrouillent tant bien que mal, mais souvent ils sont obligés d'aller au-delà du village pour voir un kinésithérapeute. Aujourd'hui l'ostéopathe va venir à Bantzenheim et pour le médecin on va essayer d'en trouver, ce n'est peut-être pas la panacée d'être à 2 km du centre du village mais au moins on essaie de faire quelque chose pour amener du personnel médical sur Bantzenheim, que c'est une première étape, mais après si on peut aider et faire plus, on le fera.

**M. Dominique RUEFF** fait savoir qu'il faut toujours penser à faire une demande pour pouvoir établir une offre. Le transport ça commence par une étude ; il faut d'abord que ça fonctionne un peu pour bien voir les besoins réels.

**M. le Maire** explique que c'est une discussion possible avec les six maires autour du « Stammtisch », ce problème n'étant pas seulement le nôtre.

**M. Guillaume SEVIN** en profite pour insister, vu que ce que souligne Bernard est extrêmement important. Ils ne cessent de le répéter et d'insister, de le marteler, de le mentionner, il emploiera tout le dictionnaire des synonymes, mais il est vrai que beaucoup de personnes n'ont pas forcément envie de prendre leur véhicule pour aller à l'orée des bois chez les sangliers, ce sont des réflexions qui nous ont été données par les habitants et il cite dans le texte « ce pôle médical a été fait pour les sangliers ». C'est un habitant qui l'a dit. Cette expression est extraordinairement poétique.

Il est vrai qu'on pourrait même faire des forfaits boudins. Quoiqu'il en soit, quelle idée de mettre un pôle médical à l'écart d'une commune, à l'écart du centre du village alors que de facto nous avons l'impression qu'il n'y a aucun plan concret du développement du susdit centre village. Un pôle médical adossé à des maisons de service, il y aurait eu mille choses à faire qui auraient été intéressantes et qui auraient dynamisé à nouveau le centre du village. Certes il conçoit bien que la priorité ait été de valoriser

la zone artisanale, peut-être de combler des trous béants qui y figuraient mais le problème demeure le même, les gens nous le disent depuis le début c'est donc un centre médical pour les sangliers. Je complète en disant qu'un habitant nous disait que lorsqu'il allait faire sa prise de sang, il cherchait ensuite un petit-pain juste à côté, maintenant il ne peut plus.

**M. Dominique RUEFF** aimerait quand même signaler que les pompiers du village, qui ont organisé leur marche populaire, ont eu un nombre non négligeable de participants (650 marcheurs) après les périodes de Covid et que tout s'est bien déroulé.

**M. Guillaume SEVIN** ajoute que M. Bernard RAILLARD a porté à son intention quelque chose d'extrêmement intéressant. Il lui a rappelé qu'il est paru le classement des villages où il fait bon vivre en France et qu'ils ont eu le plaisir d'aller voir le classement de Bantzenheim pour adhérer à l'aune des budgets locaux et force est de constater que d'autres communes voisines sont beaucoup mieux situées ; un classement qui inclut donc les services, un ensemble de facteurs, Bantzenheim est loin d'être le plus mauvais de France, on est aussi très loin du meilleur du Haut-Rhin qui est Colmar et nous sommes à peu près au niveau de certaines communes du Sundgau ou de l'Ochsenfeld, très loin d'Ottmarsheim et d'autres communes ou à l'aune de ces indicateurs, il fait mieux vivre.

**M. le Maire** rétorque qu'il s'agit là de la version de M. Guillaume SEVIN. En mairie il reçoit énormément de monde, ses adjoints également, les gens sont heureux à Bantzenheim, ils ont tous les services.

**M. Guillaume SEVIN** signifie qu'il y a là malheureusement un contrepoint et avoue qu'ils seraient les premiers heureux que tous ces retours ne leur parviennent pas. Mais il y a aussi beaucoup de contrepoints concernant des gens qui ne sont pas satisfaits d'un certain nombre de sujets et Bernard citait l'exemple de ces navettes que l'on retrouve dans énormément de communes équivalentes, voire comptant moins d'habitants, mais n'ayant pas forcément le même budget, Ils parlaient il y a peu de temps avec un cadre tiers, un élu également du Sundgau dont la commune a des budgets infiniment inférieurs à ceux de Bantzenheim, avec notamment beaucoup moins d'équipes municipales donc ils sont obligés de se démultiplier et le maire est obligé de prendre lui-même parfois le volant du véhicule de déneigement ou autre et cette commune est classée dans les 200 meilleures. Bantzenheim est au-delà des 5 chiffres. Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de cohérence, de volonté, afin de porter un projet vraiment complet pour les habitants. Bantzenheim est loin de manquer d'atouts, mais il nous semble en l'état malheureusement gâché par un manque de perspectives et les habitants le ressentent.

**M. Frédéric BRENDER** déclare qu'il est juste quelque peu agaçant d'entendre toujours dire « quelqu'un m'a dit » « quelqu'un m'a dit ». Il y a des permanences d'adjoints en mairie qui se déroulent le lundi matin semble-t-il et en semaine sur rendez-vous pour ceux qui sont salariés. Il n'a, depuis que ces permanences sont en place, jamais eu de demande de rendez-vous. Donc jamais une personne de Bantzenheim n'est venue le trouver, ou ses collègues, pour suggérer quelque chose ou pour signaler ce qui ne va pas. Donc personnellement, il en tire les conséquences que tout va bien.

**M. Guillaume SEVIN** renchérit en avançant qu'il semblerait que certaines personnes ne jugent même plus utile de faire remonter les doléances, ce qui est dommage et contribue peut-être à l'impression de déclassement du village, qui de manière inhérente conduit les gens à se sentir mal. On nous parle régulièrement des jeunes qui ne rêvent que de quitter Bantzenheim, et ça se ressent de plus en plus. Un ensemble d'éléments négatifs s'accumule et ce sont souvent des choses qui pourraient s'améliorer en quelques années, avec volontarisme, avec énergie, avec une certaine volonté de dépassement peut-être, de changement de certaines pratiques, et il avoue rêver d'un Bantzenheim qui trusterait, qui caracolerait dans le top 100 au moins des meilleurs villages, pourquoi pas.

La séance est close à 21h50.

Le Maire  
M. Roland ONIMUS

La Secrétaire  
Mme Vanessa MEYER